

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

LE 1^{er} FÉVRIER 2010

Consultation publique :

À 19h00, s'est tenue une consultation publique à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, tel que prévu aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, portant sur le projet de règlement numéro 058-14-2009 amendant le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans tels que déjà amendé, afin de permettre l'usage « commerce d'antiquités » (c1) dans la zone « Rt-180 » résidentielle et touristique.

Environ 21 personnes étaient présentes.

Monsieur le Maire, Georges Diné, appuyé par Madame Danielle Cyr, urbaniste, a fait un bref exposé sur ce projet de règlement et a répondu, le cas échéant, aux questions des personnes présentes.

La consultation s'est terminée à 19h10.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, tenue le 1^{er} février 2010, 19h30, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu autorisé par la résolution numéro 08-02-029.

Sont présents madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Siège numéro 1 :	Paule Blain Clotteau
Siège numéro 2 :	Louis Quevillon
Siège numéro 3 :	André McNicoll
Siège numéro 4 :	Serge Riendeau
Siège numéro 5 :	Richard Boyer
Siège numéro 6 :	Jean-Claude Lalonde

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Georges Dinel.

Est également présente :

M^e Marie-Josée Larocque, notaire, greffière et directrice générale adjointe.

MOMENT DE RÉFLEXION

Un moment de réflexion est demandé par monsieur le Maire Georges Dinel.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par monsieur le Maire, Georges Dinel, référant à l'ordre du jour.

- 1. Moment de réflexion***
- 2. Ouverture de la séance***
- 3. Adoption de l'ordre du jour***
- 4. Période de questions :*** de 19h35 à 19h45.
Environ 43 personnes étaient présentes dans la salle des délibérations.
- 5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 janvier 2010***
- 6. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2010 (incluant l'ajournement)***
- 7. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 janvier 2010***

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

8. Adoption du rapport des engagements par fournisseurs au fonds d'administration pour le mois de janvier 2010
9. Dépôt par l'assistante trésorière des rapports suivants :
 - Liste des comptes autorisés et payés en date du 28 janvier 2010
 - Rapport budgétaire préliminaire en date du 28 janvier 2010
10. Dépôt par la greffière et directrice générale adjointe des documents suivants :
 - Procès-verbal d'une réunion du Comité de gestion (tenue le 12 janvier 2010)
 - Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement
 - Rapport des interventions du Service de sécurité incendie

GESTION ET ADMINISTRATION

- G.1 Nomination d'un maire suppléant pour les mois de mars, avril, mai et juin 2010
- G.2 Poursuite judiciaire de M^e Michel Bissonnette, avocat, contre la Ville – Projet de règlement hors cours – Autorisation et mandat de signatures, le cas échéant

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- G.3 Dossier « Remembrement des terres » - Autorisation de vendre des terrains suite à un appel d'offres public – Mandat de signatures

RESSOURCES HUMAINES

- G.4 Fin de probation de l'employée numéro 302-000-0433 (dépôt de matériaux secs)
- G.5 Fin de probation de l'employé numéro 302-000-0400 (dépôt de matériaux secs)
- G.6 Fin de probation de l'employé numéro 302-000-0375 (service des travaux publics)
- G.7 Embauche d'un préposé aux loisirs et parcs – Autorisation

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- G.8** Fin d'emploi de l'employé numéro 302-000-0331 (préposé aux loisirs et parcs)
- G.9** Fin d'emploi de l'employée numéro 302-000-0436 (commis à la bibliothèque)

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- U.1** Adoption du second projet de règlement numéro 058-14-2009 amendant le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans tels que déjà amendé, afin de permettre l'usage « commerce d'antiquités » (c1) dans la zone « Rt-180 » résidentielle et touristique
- U.2** Adoption du règlement numéro 058-09-2009 amendant le règlement 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de créer la zone « Af-126-1 » à même une partie de la zone « Af-126 », d'y permettre l'usage sablière (e2) et d'y édicter des dispositions réglementaires
- U.3** Adoption du règlement numéro 058-11-2009 amendant le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de permettre l'usage communautaire municipal (p3) dans la zone « Ha-242 » et d'y édicter des dispositions réglementaires
- U.4** Adoption du règlement numéro 058-12-2009 amendant le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de créer la zone « Ag-170-1 » à même une partie de la zone « Ag-170 » et d'y permettre les usages de centre de tri de matériaux secs, de carrière et sablière et les activités afférentes et d'y édicter des dispositions réglementaires
- U.5** Adoption du règlement numéro 058-13-2009 amendant le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans tel que déjà amendé, afin de modifier les dispositions relatives au abri d'hiver temporaire pour véhicule et au tambour temporaire
- U.6** Appui du chemin du terroir de la MRC d'Argenteuil
- U.7** Demande d'autorisation auprès de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ) afin de permettre l'utilisation à des fins autres que l'agriculture pour installer et exploiter une usine de béton bitumineux mobile sur une partie du lot numéro 479, une partie du lot numéro 480, une partie du lot numéro 481 et une partie du lot numéro 482 du

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

cadastre officiel du canton de Chatham, situé sur la route du Canton

TRAVAUX PUBLICS (*Équipements et infrastructures (hygiène du milieu)*)

T.P.1 Dossier « *Contrôle qualitatif des matériaux relativement au projet de la rue Saint-Joseph* » – Résultat de la soumission par invitation et octroi de mandat

11. *Correspondance*

12. *Dossiers des membres du Conseil municipal*

12.1 Achat d'un espace dans « *Le Bottin de ma Région Argenteuil* », édition 2011

12.2 Désastre à Haïti : Don de 500\$ à la Croix-Rouge – Autorisation

12.3 Demande d'aide financière du « *Cercle des Fermières St-Michel / Pine Hill* »

12.4 Appui à la Télévision communautaire d'Argenteuil dans le cadre de l'Avis de consultation de radiodiffusion CRTC – 2009-661

12.5 Avis de motion pour modifier le règlement numéro 070-2004 concernant la garde des animaux et ses amendements notamment pour établir un nouveau tarif pour les personnes âgées de 65 ans et plus

13. *Varia (administration)*

13.1 Nomination d'un greffier par intérim en cas d'absences de la greffière – Autorisation de signature

14. *2^{ème} période de questions*

15. *Levée de la séance*

10-02-044

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter des items à l'ordre du jour ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE les sujets suivants soient ajoutés à l'ordre du jour, à savoir :

VARIA :

- 13.2 Contrat de gestion et d'opérations des arénas
- 13.3 Autorisation de payer la MRC d'Argenteuil dans le dossier du Belvédère
- 13.4 Assistance du public aux caucus du Conseil municipal - Autorisation
- 13.5 Demande d'aide financière de la « *Maison de la Culture* »
- 13.6 Modification à la résolution numéro 10-01-30 - Négociation de la convention collective de la SCFP (cols blancs et bleus) échue le 31 décembre 2009 – Formation d'un comité de négociations – Ajout d'un membre du Conseil municipal
- 13.7 Remerciement à Monsieur Martin Charron (*Distributions DMS Inc.*) pour la fourniture de bonbons lors de la présence du Père Noël au centre-ville

QUE le point 12.1 soit reporté à une séance ultérieure du Conseil municipal.

QUE l'ordre du jour soit et est adopté avec les modifications apportées.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

De 19h35 à 19h45 : Des contribuables posent des questions sur différents dossiers et monsieur le Maire, Georges Diné, leur répond.

10-02-045

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 JANVIER 2010

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 janvier 2010 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 8 janvier 2010 soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

**10-02-046 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2010 (INCLUANT
L'AJOURNEMENT)**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2010, laquelle a été ajournée au 12 janvier 2010 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 janvier 2010, ajournée au 12 janvier 2010, soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

**10-02-047 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 28 JANVIER 2010**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 janvier 2010 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 28 janvier 2010 soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

**10-02-048 ADOPTION DU JOURNAL DES COMPTES À
PAYER PAR FOURNISSEURS AU FONDS
D'ADMINISTRATION POUR LE MOIS DE JANVIER
2010**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des documents transmis par l'assistante trésorière, madame Josée Turpin ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve la liste des comptes à payer par fournisseurs au fonds d'administration pour le mois de janvier 2010 au montant de 255 144,95\$.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE ces documents fassent partie intégrante du procès-verbal
comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

CERTIFICAT DE L'ASSISTANTE TRÉSORIÈRE

Je certifie que la Ville de Brownsburg-Chatham dispose des
crédits suffisants à l'égard de ces dépenses.

Josée Turpin, CGA.
Assistante trésorière

DÉPÔT PAR L'ASSISTANTE TRÉSORIÈRE DES RAPPORTS SUIVANTS :

- Liste des comptes autorisés et payés en date du 28
janvier 2010, au montant de 1 231 164,83\$
- Rapport budgétaire préliminaire en date du 28 janvier
2010

DÉPÔT PAR LA GREFFIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE DES DOCUMENTS SUIVANTS :

- Procès-verbal d'une réunion du Comité de gestion (tenue
le 12 janvier 2010)
- Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les
demandes de lotissement
- Rapport des interventions du Service de sécurité
incendie

GESTION ET ADMINISTRATION

10-02-049

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LES MOIS DE MARS, AVRIL, MAI ET JUIN 2010

CONSIDÉRANT QU'aux termes de l'article 56 de la *Loi sur
les cités et villes*, le Conseil municipal doit désigner, tous les
quatre (4) mois, un conseiller comme maire suppléant ;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal sont d'avis que la personne qui occupe le poste de maire suppléant doit être très disponible, participer aux différents comités de travail de façon à être au courant des dossiers en cours ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham désigne monsieur le conseiller Louis Quevillon, à titre de maire suppléant pour les mois de mars, avril, mai et juin 2010.

Adoptée à l'unanimité

10-02-050

**POURSUITE JUDICIAIRE DE M^E MICHEL
BISSONNETTE, AVOCAT, CONTRE LA VILLE –
PROJET DE RÈGLEMENT HORS COURS –
AUTORISATION ET MANDAT DE SIGNATURES, LE
CAS ÉCHÉANT**

CONSIDÉRANT QUE la Ville est poursuivie par M^e Michel Bissonnette, avocat, pour des honoraires professionnels impayés ;

CONSIDÉRANT QUE le Maire, monsieur Georges Dinel a rencontré M^e Bissonnette et en sont venus à une entente de règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte les termes de l'entente intervenue entre les parties et autorise le paiement des honoraires professionnels de M^e Michel Bissonnette, avocat, au montant de 1 500\$.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la greffière et directrice générale adjointe, Me Marie-Josée Larocque, notaire, à signer, le cas échéant, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

QUE M^e Bissonnette se retire des procédures qu'il a entreprises contre la Ville et fournisse à la Ville une quittance ou tout autre document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

**10-02-051 DOSSIER « REMEMBREMENT DES TERRES » -
AUTORISATION DE VENDRE DES TERRAINS SUITE
À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC – MANDAT DE
SIGNATURES**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des résultats de l'appel d'offres public pour la vente de terrains, à savoir :

Matricule : 3464-16-6776

Madame Isabelle Durocher et Simon Gratton
Coût : 1 200\$

Monsieur Marc Cadotte
Coût : 12 118,72\$

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont également pris connaissance des rapports de service soumis par l'agent de développement, monsieur Simon Leclerc, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham refuse la soumission concernant le matricule 3463-16-6776 pour plusieurs considérations, notamment le prix nettement trop bas et la situation du terrain sur le lac Martinez.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Maire, monsieur Georges Diné, ainsi que la greffière et directrice générale adjointe, M^e Marie-Josée Larocque, notaire, à signer, le cas échéant, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**10-02-052 DOSSIER « REMEMBREMENT DES TERRES » -
AUTORISATION DE VENDRE DES TERRAINS SUITE
À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC – MANDAT DE
SIGNATURES**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des résultats de l'appel d'offres public pour la vente de terrains, à savoir :

Matricule : 3564-31-4162

Nom : Monsieur Gilles Beauchamps
Coût : 5 000\$

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont également pris connaissance des rapports de service soumis par l'agent de développement, monsieur Simon Leclerc, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte l'offre relative au matricule 3564-31-4162, soit 5 000\$, à monsieur Gilles Beauchamps.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Maire, monsieur Georges Dinel, ainsi que la greffière et directrice générale adjointe, M^c Marie-Josée Larocque, notaire, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

10-02-053

FIN DE PROBATION DE L'EMPLOYÉE NUMÉRO 302-000-0433 (DÉPÔT DES MATÉRIAUX SECS) – MARE-ANDRÉE MIGNEAULT

CONSIDÉRANT QUE, lors de son embauche, l'employée numéro 302-000-0433 (dépôt des matériaux secs) avait à compléter, conformément à la convention collective présentement en vigueur, une période de probation de six (6) mois ;

CONSIDÉRANT le rapport soumis par l'agente des ressources humaines, madame Lisa Cameron, incluant celui de monsieur Sylvain Allard, directeur du Service des travaux publics, à l'effet que le travail de l'employée numéro 302-000-0433 (dépôt des matériaux secs) est très satisfaisant et justifie qu'elle demeure à l'emploi de la Ville ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham confirme l'employée numéro 302-000-0433 (dépôt des matériaux secs) dans son poste et lui accorde tous les bénéfices et avantages prévus dans la convention collective présentement en vigueur.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate, le cas échéant, monsieur le Maire, Georges Dinel, et M^e Marie-Josée Larocque, notaire, greffière et directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

10-02-054

FIN DE PROBATION DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 302-000-0400 (DÉPÔT DES MATÉRIAUX SECS) – MICHEL LEGAULT

CONSIDÉRANT QUE, lors de son embauche, l'employé numéro 302-000-0400 avait à compléter, conformément à la convention collective présentement en vigueur, une période de probation de six (6) mois ;

CONSIDÉRANT le rapport soumis par l'agente des ressources humaines, madame Lisa Cameron, incluant celui de monsieur Sylvain Allard, directeur du Service des travaux publics, à l'effet que le travail de l'employé numéro 302-000-0400 (dépôt des matériaux secs) est très satisfaisant et justifie qu'il demeure à l'emploi de la Ville ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham confirme l'employé numéro 302-000-0400 (dépôt des matériaux secs) dans son poste et lui accorde tous les bénéfices et avantages prévus dans la convention collective présentement en vigueur.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate, le cas échéant, monsieur le Maire, Georges Dinel, et M^e Marie-Josée Larocque, notaire, greffière et directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

10-02-055

FIN DE PROBATION DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 302-000-0375 (SERVICE DES LOISIRS) – ÉRIC JOLY

CONSIDÉRANT QUE, lors de son embauche, l'employé numéro 302-000-0375 (service des loisirs) avait à compléter, conformément à la convention collective présentement en vigueur, une période de probation de six (6) mois ;

CONSIDÉRANT que Monsieur Sylvain Allard assume temporairement la supervision des employés du Service des loisirs;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT le rapport soumis par l'agente des ressources humaines, madame Lisa Cameron, incluant celui de monsieur Sylvain Allard, directeur du Service des travaux publics, à l'effet que le travail de l'employé numéro 302-000-0375 (service des loisirs) est très satisfaisant et justifie qu'il demeure à l'emploi de la Ville ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham confirme l'employé numéro 302-000-0375 (service des loisirs) dans son poste et lui accorde tous les bénéfices et avantages prévus dans la convention collective présentement en vigueur.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate, le cas échéant, monsieur le Maire, Georges Dinel, et M^e Marie-Josée Larocque, notaire, greffière et directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

10-02-056

EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ AUX LOISIRS ET AUX PARCS - AUTORISATION

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de régulariser la situation dans les postes de préposés aux loisirs et aux parcs, notamment celui en remplacement d'un congé de maladie ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par l'agente des ressources humaines, madame Lisa Cameron, incluant le résultat suite aux entrevues ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'embauche de monsieur Mario Simoneau, à titre de préposé aux loisirs et aux parcs, le tout conformément aux dispositions de la convention collective présentement en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

10-02-057 FIN D'EMPLOI DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 302-000-0331 (PRÉPOSÉ AUX LOISIRS ET AUX PARCS) – JONATHAN DESFORGES

CONSIDÉRANT QUE, l'employé numéro 302-000-0331 (préposé aux loisirs et aux parcs) a été embauché à la Ville le 4 mai 2009 pour un remplacement en maladie selon la résolution numéro 09-05-145 ;

CONSIDÉRANT QU'il occupe depuis cette date, un poste temporaire ;

CONSIDÉRANT QUE l'employé en congé de maladie a, depuis, remis sa démission et que le poste a été comblé à l'interne ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par l'agente des ressources humaines, madame Lisa Cameron ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham confirme la fin d'emploi de l'employé 302-000-0331, à titre de préposé aux loisirs et aux parcs, et autorise de lui verser une indemnité équivalent au préavis prévu à la *Loi sur les normes du travail*; la date effective de la fin de l'emploi étant le 12 février 2010.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham remercie l'employé numéro 302-000-0331 (préposé aux loisirs et aux parcs) pour ses bons et loyaux services et lui souhaite la meilleure des chances dans ses projets futurs.

Adoptée à l'unanimité

10-02-058 FIN D'EMPLOI DE L'EMPLOYÉE NUMÉRO 302-000-0436 (COMMIS À LA BIBLIOTHÈQUE)

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 09-12-464 relativement à la nouvelle structure organisationnelle à être implantée pour l'année 2010 ;

CONSIDÉRANT QUE, pour des raisons de bon fonctionnement et afin de permettre à certains employés de prendre leurs périodes de vacances respectives, il a été convenu de repousser la fin d'emploi de l'employée numéro 302-000-0436 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham confirme la fin d'emploi de l'employé 302-000-0436, à titre de commis à la bibliothèque, et autorise de lui verser une indemnité équivalent au préavis prévu à la *Loi sur les normes du travail*; la date effective de la fin de l'emploi étant le 12 février 2010.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham remercie l'employé numéro 302-000-0436 (commis à la bibliothèque) pour ses bons et loyaux services et lui souhaite la meilleure des chances dans ses projets futurs.

Adoptée à l'unanimité

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

10-02-059

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-14-2009 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-2003 CONCERNANT LE ZONAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET SES PLANS TELS QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE PERMETTRE L'USAGE « COMMERCE D'ANTIQUITÉS » (C1) DANS LA ZONE « RT-180 » RÉSIDENIELLE ET TOURISTIQUE

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par madame la conseillère Paule Blain Clotteau lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui a eu lieu le 7 décembre 2009 ;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 1^{er} février 2010, à 19h00, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

ATTENDU QU'une démarche d'amendement est initiée afin de permettre l'usage de «commerce d'antiquités» qui s'inscrit sous la classe C1 - commerce de détail ;

ATTENDU QUE l'usage visé se marie bien avec les usages déjà présents et la vocation dans le secteur patrimonial de Cushing ;

ATTENDU QUE qu'une vocation de tourisme culturel est privilégiée régionalement sur la route des Outaouais ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 1 :

Le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications des usages et des normes visée à son article 18, pour la zone résidentielle et touristique « Rt-180 », en y ajoutant l'usage «commerce d'antiquités» sous l'usage «C1- Commerce de détail» et en y édictant une disposition réglementaire sous «usage spécifiquement permis ou exclu» au point d), le tout tel que montré à l'annexe «1», joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

ARTICLE 2 :

Le présent règlement entre vigueur conformément à la Loi.

Georges Diné
Maire

M^e Marie-Josée Larocque, notaire
Greffière et directrice générale
adjointe

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion :	7 décembre 2009
Adoption du projet :	11 janvier 2010
Adoption du 2 ^e projet :	1 ^{er} février 2010
Approbation de la MRC :	
Entrée en vigueur :	

10-02-060

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 058-09-2009 AMENDANT LE RÈGLEMENT 058-2003 CONCERNANT LE ZONAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET SES PLANS, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE CRÉER LA ZONE « AF-126-1 » À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE « AF-126 », D'Y PERMETTRE L'USAGE SABLIÈRE (E2) ET D'Y ÉDICTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par monsieur le conseiller Richard Boyer lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui a eu lieu le 9 novembre 2009;

ATTENDU QU'une séance de consultation publique s'est tenue le 11 janvier 2010, à 19h00, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté par le Conseil municipal à la séance ordinaire du 11 janvier 2010 ;

ATTENDU QU'une requête d'amendement au règlement de zonage en vigueur a été déposée afin de permettre l'usage sablière (e2) ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE la requête vise le lot 907 du cadastre officiel du canton de Chatham, situé sur la montée Jackson ;

ATTENDU QUE l'accessibilité au site situé sur la montée Jackson est aisée en raison que sa localisation de la sablière qui est à proximité de la route 327 et qui emprunte le même tronçon de ce chemin que l'exploitant de la sablière adjacente à la présente ;

ATTENDU QUE le projet d'exploitation serait localisé sur la partie nord de la propriété et est adjacent à une sablière en exploitation ;

ATTENDU QUE la population est peu nombreuse et non adjacente au site visé pour la continuité des activités de la sablière ;

ATTENDU QUE des copies dudit projet de règlement étaient disponibles pour consultation ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QUE monsieur le conseiller Serge Riendeau mentionne l'objet du règlement, sa portée, le cas échéant, son coût, son mode de financement ainsi que le mode de paiement et de remboursement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 :

Le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié au plan de zonage visé à l'article 15, en créant la zone « Af-126-1 » à même une partie de la zone « Ag-126 », le tout tel qu'illustré sur le plan numéro BRO-2029-42129, à son feuillet 1/2, lequel est joint au présent règlement comme annexe «1» pour en faire partie intégrante comme s'il était décrit au long.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 2 :

Le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications des usages et des normes visée à son article 18, en ajoutant la zone « Af-126-1 », tout de suite après la zone « Af-126 » et en y ajoutant l'usage « e2- extraction- carrière et sablière », à la grille relative à la nouvelle zone créée Af-126-1, joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

ARTICLE 3 :

Le présent règlement entre vigueur conformément à la Loi.

Georges Diné
Maire

M^e Marie-Josée Larocque, notaire
Greffière et directrice générale
adjointe

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion :	9 novembre 2009
Adoption du projet :	7 décembre 2009
Adoption du 2 ^e projet :	11 janvier 2010
Adoption du règlement :	1 ^{er} février 2010
Approbation de la MRC :	
Entrée en vigueur :	

10-02-061

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 058-11-2009 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-2003 CONCERNANT LE ZONAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET SES PLANS, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE PERMETTRE L'USAGE COMMUNAUTAIRE MUNICIPAL (P3) DANS LA ZONE « HA-242 » ET D'Y ÉDICTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par monsieur le conseiller Richard Boyer lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui a eu lieu le 7 décembre 2009;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 11 janvier 2010, à 19h00, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté par le Conseil municipal à la séance ordinaire du 11 janvier 2010 ;

ATTENDU QUE la Ville souhaite valoriser le développement éducatif et de récréation et les activités qui leurs sont complémentaires dans le secteur visé ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE des copies dudit projet de règlement étaient disponibles pour consultation ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QUE monsieur le conseiller Louis Quevillon mentionne l'objet du règlement, sa portée, le cas échéant, son coût, son mode de financement ainsi que le mode de paiement et de remboursement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 :

Le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications des usages et des normes visée à son article 18, en ajoutant l'usage « communautaire municipal (p3) » et en usage complémentaire « habitation en commun (h4) » en plus d'y édicter deux dispositions réglementaires, soit une se retrouvant sous « usage spécifiquement permis ou exclu » au point (c) et une seconde se retrouvant sous « dispositions spéciales » au point (7) à la zone « Ha-242 », le tout tel que montré à l'annexe «1», joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

ARTICLE 2 :

Le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié à sa sous-section 6.2.1 en abrogeant le titre existant et le remplaçant et celui-ci se lira comme suit :

« 6.2.1 Dispositions particulières applicables à tous les bâtiments résidentiels dans la zone résidentielle Ha-242 »

ARTICLE 3 :

Le présent règlement entre vigueur conformément à la loi.

Georges Dinel
Maire

M^e Marie-Josée Larocque, notaire
Greffière et directrice générale
adjointe

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Avis de motion : 7 décembre 2009
Adoption du projet : 7 décembre 2009
Adoption du 2^e projet : 11 janvier 2010
Adoption du règlement : 1^{er} février 2010
Approbation de la MRC :
Entrée en vigueur :

10-02-062

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 058-12-2009 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-2003 CONCERNANT LE ZONAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET SES PLANS, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE CRÉER LA ZONE « AG-170-1 » À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE « AG-170 » ET D'Y PERMETTRE LES USAGES DE CENTRE DE TRI DE MATÉRIAUX SECS, DE CARRIÈRE ET SABLIERE ET LES ACTIVITÉS AFFÉRENTES ET D'Y ÉDICTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par monsieur le conseiller André McNicoll lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui a eu lieu le 7 décembre 2009 ;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 11 janvier 2010, à 19h00, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté par le Conseil municipal à la séance ordinaire du 11 janvier 2010 ;

ATTENDU QU'une requête d'amendement au règlement de zonage en vigueur a été déposée afin de permettre les usages de centre de tri de matériaux secs de construction, de carrière et sablière et les activités afférentes ;

ATTENDU QUE la requête vise les parties des lots 474, 475 et 476 du cadastre officiel du canton de Chatham, situé sur la route du Canton ;

ATTENDU QUE la nature rocheuse et les caractéristiques physiques du sol ;

ATTENDU QUE les lots visés par la requête sont en zone agricole permanente à potentiel nul pour l'Agriculture en raison de la présence de roc ;

ATTENDU QUE le projet d'amendement et les usages projetés auront peu d'impact sur le voisinage ;

ATTENDU QUE le projet n'aura aucun impact négatif sur l'environnement compte tenu de sa localisation et des caractéristiques naturelles du sol et du sous-sol ;

ATTENDU QU'il n'y a aucun immeuble protégé en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE toutes activités seront exécutées dans des bâtiments permanents et fermés ;

ATTENDU QUE des copies dudit projet de règlement étaient disponibles pour consultation ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QUE monsieur le conseiller Richard Boyer mentionne l'objet du règlement, sa portée, le cas échéant, son coût, son mode de financement ainsi que le mode de paiement et de remboursement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 :

Le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié au plan de zonage visé à l'article 15, en créant la zone « Ag-170-1 » à même une partie de la zone « Ag-170 », le tout tel qu'illustré sur le plan numéro BRO-2029-42129, à son feuillet 1/2, lequel est joint au présent règlement comme annexe «1» pour en faire partie intégrante comme s'il était décrit au long.

ARTICLE 2 :

Le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications des usages et des normes visée à son article 18, en ajoutant la zone « Ag-170-1 », tout de suite après la zone « Ag-170 » et en y ajoutant l'usage «e2- extraction- carrière et sablière», à la grille relative à la nouvelle zone créée Ag-170-1, joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

ARTICLE 3 :

Le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications des usages et des normes visée à son article 18, en ajoutant l'usage «I4 – Industrie lourde» et sous l'onglet «usage spécifiquement permis ou exclu», la lettre (c) et se lisant comme suit :

(c) : «la transformation, le lavage et la ségrégation de la pierre ou du sable».

Le tout tel que montré à l'annexe «1», jointe à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrite au long.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 4 :

Le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié à sa section 2, article 25, en ajoutant sous le point 3) Utilité publique lourde (u3) la lettre «i» à la suite de la lettre h) et qui se lira comme suit :

3) Utilité publique lourde (u3) :

i) lieu de dépôt, de transbordement, centre de tri, de récupération et de recyclage des matériaux secs.

ARTICLE 5 :

Le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications des usages et des normes visée à son article 18, en ajoutant l'usage «U3 – Utilité publique lourde» et sous l'onglet «usage spécifiquement permis ou exclu», la lettre (d) et se lisant comme suit :

(d) : «lieu de dépôt, de transbordement, centre de tri, de récupération et de recyclage des matériaux secs».

Le tout tel que montré à l'annexe «1», jointe à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrite au long.

ARTICLE 6 :

Le présent règlement entre vigueur conformément à la Loi.

Georges Dinél
Maire

M^e Marie-Josée Larocque, notaire
Greffière et directrice générale
adjointe

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion :	7 décembre 2009
Adoption du projet :	7 décembre 2009
Adoption du 2 ^e projet :	11 janvier 2010
Adoption du règlement :	1 ^{er} février 2010
Approbation de la MRC :	
Entrée en vigueur :	

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

10-02-063

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 058-13-2009
AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-2003
CONCERNANT LE ZONAGE SUR LE TERRITOIRE
DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET SES
PLANS TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE
MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AU
ABRI D'HIVER TEMPORAIRE POUR VÉHICULE ET
AU TAMBOUR TEMPORAIRE**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par monsieur le conseiller Serge Riendeau lors de la séance extraordinaire du Conseil municipal qui a eu lieu le 24 novembre 2009 ;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 11 janvier 2010, à 19h00, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté par le conseil municipal à la séance ordinaire du 11 janvier 2010 ;

ATTENDU QU'un processus d'amendement à la réglementation de zonage est initié afin de modifier l'utilisation d'abri d'hiver temporaire pour véhicule et abri d'hiver temporaire pour les accès piétonniers ;

ATTENDU QUE cette modification permettra, entre autres, l'utilisation de deux (2) abris d'hiver temporaires ou un double pour les résidences ;

ATTENDU QUE cette nouvelle disposition réglementaire s'appliquera sur tout le territoire dans toutes les zones dans lesquelles l'usage habitation est autorisé ;

ATTENDU QUE des copies dudit projet de règlement étaient disponibles pour consultation ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QUE monsieur le conseiller Serge Riendeau mentionne l'objet du règlement, sa portée, le cas échéant, son coût, son mode de financement ainsi que le mode de paiement et de remboursement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 1 :

Le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié en abrogeant l'article 71 et en le remplaçant par ce suit :

« 71. Abri d'hiver temporaire pour véhicule et abri d'hiver temporaire pour les accès piétonniers

Un maximum de deux abris d'hiver temporaires pour véhicule sont autorisés aux conditions suivantes :

1. Ils sont autorisés du 15 octobre d'une année au 1^{er} mai de l'année suivante, passé ces dates l'abri doit être démantelé (toile et structure) et enlevé;
2. L'abri ne doit pas servir de fumoir pour un établissement commercial, industriel, public ou d'utilité publique;
3. L'abri doit être érigé sur un espace de stationnement ou sur l'allée d'accès de cet espace;
4. L'abri doit être installé à une distance minimale de 1 mètre de la ligne avant et à 60 centimètres d'une ligne latérale de propriété;
5. L'abri ne doit pas être installé à une distance moindre que 1,5 mètre d'une borne fontaine;
6. La structure doit être recouverte d'une toile imperméabilisée ou de tissu de polyéthylène tissé et laminé d'une épaisseur minimale de 0,15 millimètre ou d'un matériau équivalent;
7. Les abris doivent respecter les dispositions relatives au triangle de visibilité;
8. Les abris ne doivent pas excéder 4 mètres de hauteur;
9. La superficie au sol totale de l'ensemble des abris ne doit pas excéder 50 mètres carrés;
10. Les dispositions du présent paragraphe n'engagent pas la responsabilité de la Ville relativement aux bris pouvant survenir aux abris d'hiver. »

ARTICLE 2 :

Le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié en abrogeant l'article 72 et en le remplaçant par ce suit :

« 72. Tambour temporaire

Du 15 octobre d'une année au 1^{er} mai de l'année suivant, il est permis d'ériger et de maintenir à l'entrée principale du bâtiment principal un tambour temporaire. Ce tambour doit être situé à une distance minimale de 1 mètre de toute ligne de lot.

Les galeries et tambour peuvent être fermés pendant la même période avec une toile transparente. »

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 3 :

Le présent règlement entre vigueur conformément à la Loi.

Georges Dinel
Maire

M^e Marie-Josée Larocque, notaire
Greffière et directrice générale
adjointe

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion :	24 novembre 2009
Adoption du projet :	7 décembre 2009
Adoption du 2 ^e projet :	11 janvier 2010
Adoption du règlement :	1 ^{er} février 2010
Approbation de la MRC :	
Entrée en vigueur :	

10-02-064

APPUI DU CHEMIN DU TERROIR / MRC D'ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT QUE l'*Association touristique des Laurentides* (ATL) développe depuis 2 ans un projet de route balisée officielle sur le territoire des Laurentides, dont la thématique vise principalement la notion de terroir ;

CONSIDÉRANT QUE le premier tracé, adopté en juin 2009, traverserait 8 des 9 municipalités de la MRC d'Argenteuil (en plus de traverser les MRC Mirabel, Deux-Montagnes, Pays-d'en-Haut et Laurentides) et que les 8 municipalités avaient adopté à cet effet une résolution accordant notamment un droit d'affichage ;

CONSIDÉRANT QU'après analyse du dossier, *Tourisme Québec* a demandé à l'*Association touristique des Laurentides* de modifier le tracé en se concentrant sur la seule notion de terroir agrotouristique ;

CONSIDÉRANT QUE ce nouveau tracé modifié touche seulement 3 municipalités de la MRC d'Argenteuil et que ledit tracé comporte des variantes à l'intérieur de 2 des 3 municipalités, dont Brownsburg-Chatham ;

CONSIDÉRANT QUE l'*Association touristique des Laurentides* déposera sous peu ce nouveau tracé à *Tourisme Québec* ;

CONSIDÉRANT QUE ce nouveau tracé permet la mise en valeur du terroir agricole de Brownsburg-Chatham ;

EN CONSÉQUENCE; il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le tracé privilégié, empruntant notamment la route 148 « Option 2 », tel que décrit sur la carte soumise aux membres du Conseil.

QU'advenant un refus du tracé privilégié, le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte que ladite Route touristique emprunte, en deuxième option, uniquement la route 148 dans le secteur de Saint-Philippe Est, tel que décrit sur la carte soumise aux membres du Conseil.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte le nom proposé, « Chemin du terroir », et que le pictogramme soit développé par *Tourisme Argenteuil*, en collaboration avec le *CLD* et la *MRC d'Argenteuil*.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte que des panneaux de signalisation touristique soient installés sur son territoire, au besoin.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham s'engage à préserver le paysage le long des corridors routiers empruntés par le chemin.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham donne son approbation au pictogramme et au projet de panneaux avant qu'une version finale soit soumise à *Tourisme Québec*.

Adoptée à l'unanimité

10-02-065

DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) AFIN DE PERMETTRE L'UTILISATION À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE POUR INSTALLER ET EXPLOITER UNE USINE DE BÉTON BITUMINEUX MOBILE SUR UNE PARTIE DU LOT NUMÉRO 479, UNE PARTIE DU LOT NUMÉRO 480, UNE PARTIE DU LOT NUMÉRO 481 ET UNE PARTIE DU LOT NUMÉRO 482 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE CHATHAM, SITUÉ SUR LA ROUTE DU CANTON – «*SINTRA INC.*»

CONSIDÉRANT la demande déposée par le propriétaire afin de permettre l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, pour installer et exploiter une usine de béton bitumineux mobile, sur une partie du lot numéro 479, une partie du lot numéro 480, une partie du lot numéro 481 et une partie du lot numéro 482 du cadastre officiel du canton de Chatham, situé sur la route du Canton ;

CONSIDÉRANT QU'un amendement a été fait à la réglementation de zonage, en 2008, afin que soit spécifiquement permis l'usage d'usine d'asphalte mobile dans une carrière existante dans la zone «Ag-171» et que des dispositions réglementaires viennent encadrer le déploiement de l'usine de béton bitumineux mobile ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE la carrière existante a une autorisation de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (dossier numéro 347955) et visant son exploitation ;

CONSIDÉRANT que le requérant a fait toutes les procédures afin que soit autorisé que l'usage d'usiner d'asphaltage mobile soit permis sur le terrain de la carrière ;

CONSIDÉRANT que c'est le seul endroit sur le territoire de la Ville qui a un tel usage autorisé ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire une demande d'autorisation auprès de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ), étant donné la situation en zone agricole ;

CONSIDÉRANT QUE le dossier sera soumis au *Comité consultatif agricole* (CCA) de la MRC d'Argenteuil pour approbation ;

CONSIDÉRANT QUE le présent appui sera signifié également à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* conformément à l'article 58 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ;

CONSIDÉRANT QUE malgré l'acceptation par résolution du projet, le propriétaire devra soumettre les documents exigés à la réglementation municipale avant d'opérer l'usine de béton bitumineux mobile ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham appuie la demande d'autorisation auprès de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ) afin de permettre l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, pour installer et exploiter une usine de béton bitumineux mobile, sur une partie du lot numéro 479, une partie du lot numéro 480, une partie du lot numéro 481 et une partie du lot numéro 482 du cadastre officiel du canton de Chatham, situé sur la route du Canton et que ladite exploitation respecte les conditions édictées à la réglementation.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

**TRAVAUX PUBLICS (*Équipements et infrastructures
(hygiène du milieu)*)**

10-02-066

**DOSSIER « CONTRÔLE QUALITATIF DES
MATÉRIAUX RELATIVEMENT AU PROJET DE LA
RUE SAINT-JOSEPH » – RÉSULTAT DE LA
SOUSSION PAR INVITATION ET OCTROI DE
MANDAT**

CONSIDÉRANT les travaux de réfection de conduites d'aqueduc, d'égout et de réfection de rue à être effectués sur la rue Saint-Joseph, à Brownsburg-Chatham ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des résultats de la soumission par invitations pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux relativement au projet de la rue Saint-Joseph, à savoir :

«Solmatech Inc.»

43 454,50\$, plus les taxes applicables

«LVM Technisol»

47 176,00\$, plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont également pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur du Service des travaux publics, monsieur Sylvain Allard, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham retienne le plus bas soumissionnaire conforme, soit « Solmatech Inc. », pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux relativement au projet de la rue Saint-Joseph et lui octroie le mandat, au montant de 43 454,50\$, plus les taxes applicables.

QUE le montant de cette dépense est payable à même le règlement d'emprunt numéro 149-2009 décrétant des travaux de réfection des infrastructures de la rue Saint-Joseph et décrétant une dépense n'excédant pas 3 700 000\$ et à ces fins, un emprunt n'excédant pas 3 325 000\$, l'affectation de sommes totalisant 173 523,62\$ des soldes disponibles aux règlements 089-2005, 111-2006 et 127-2007 et appropriant en réduction de l'emprunt des subventions estimées à 868 692\$.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise également l'assistante trésorière, madame Josée Turpin, à payer les honoraires professionnels de « Solmatech Inc. » après s'être assuré, auprès du fonctionnaire concerné, que le travail a été effectué conformément au mandat donné.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CORRESPONDANCE : Lecture de la liste de correspondance.

DOSSIERS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Discours du Maire, monsieur Georges Diné, sur la situation financière de la Ville.

Achat d'un espace dans « Le Bottin de ma Région Argenteuil », édition 2011

Ce point est reporté à une séance ultérieure du Conseil municipal.

10-02-067 DÉSASTRE À HAÏTI : DON DE 500\$ À LA CROIX-ROUGE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT les derniers événements survenus à Haïti (séisme) ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal désirent faire leur part en faisant un don à la Croix-Rouge ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise de verser un don, au montant de 500\$, à la Croix-Rouge, en vue d'aider Haïti à se relever de la catastrophe vécue au cours des dernières semaines.

Adoptée à l'unanimité

10-02-068 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU « CERCLE DES FERMÈRES ST-MICHEL / PINE HILL

CONSIDÉRANT QUE le Cercle des Fermières St-Michel / Pine Hill est un organisme à but non lucratif ;

CONSIDÉRANT QUE le Cercle des Fermières St-Michel / Pine Hill sollicite une demande d'aide financière afin de se procurer les fournitures nécessaires dont il a besoin afin de pourvoir à son bon fonctionnement ;

CONSIDÉRANT le bon travail du Cercle des Fermières St-Michel / Pine Hill tant au niveau social que culturel ;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE le Cercle des Fermières St-Michel / Pine Hill fait partie de notre patrimoine et de nos traditions ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le versement d'une aide financière au Cercle des Fermières St-Michel / Pine Hill, au montant de 50\$.

Adoptée à l'unanimité

10-02-069

APPUI À LA TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE D'ARGENTEUIL DANS LE CADRE DE L'AVIS DE CONSULTATION DE RADIODIFFUSION CRTC – 2009-661

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande formulée par la « *Télévision communautaire d'Argenteuil* » dans le cadre de l'Avis de consultation de radiodiffusion CRTC – 2009-661 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham appuie les démarches et observations effectuées par la « *TVC d'Argenteuil* » dans le cadre de l'*Avis de consultation de radiodiffusion CRTC-2009-661*.

Adoptée à l'unanimité

MOTION

AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LOUIS QUEVILLON QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 070-2004 CONCERNANT LA GARDE DES ANIMAUX ET SES AMENDEMENTS NOTAMMENT POUR ÉTABLIR UN NOUVEAU TARIF POUR LES PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS / 1 LICENCE GRATUITE PAR RÉSIDENCE

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

VARIA (administration)

10-02-070

NOMINATION D'UN GREFFIER PAR INTÉRIM EN CAS D'ABSENCES DE LA GREFFIÈRE, NOTAIRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE- AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT le départ de monsieur Jean Vachon, à titre de directeur général et trésorier de la Ville, le 26 janvier 2010 ;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier occupait également le poste de greffier par intérim ;

CONSIDÉRANT QUE la greffière, notaire et directrice générale adjointe doit, occasionnellement, s'absenter pour des périodes de vacances, pour participer à des colloques, congrès ou tout simplement pour cause de maladie ;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu de nommer un nouveau greffier par intérim ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham nomme madame Josée Turpin, assistante trésorière, au poste de greffier par intérim, en vertu des articles 85 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, et ce, effectif le 26 janvier 2010.

QUE madame Josée Turpin, assistante trésorière est donc autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, tout document, en l'absence de la greffière, notaire et directrice générale.

Adoptée à l'unanimité

10-02-071

GESTION DÉLÉGUÉE DES ARÉNAS : DEMANDE D'APPELS D'OFFRES PUBLIQUES

CONSIDÉRANT QUE lors de sa session d'ajournement tenue le 25 septembre 2000, le Conseil de la MRC d'Argenteuil a adopté la résolution numéro 00-09-171, par laquelle les arénas Kevin-Lowe/Pierre-Pagé de Lachute, et Gilles-Lupien, de Brownsburg-Chatham ont été reconnus comme étant des équipements à caractère supralocal ;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette même session d'ajournement du 25 septembre 2000, le Conseil de la MRC a également adopté la résolution numéro 00-09-179, visant à déterminer le mode de financement de ces équipements supralocaux ;

CONSIDÉRANT QU'entre les années 2001 et 2004, les dépenses de gestion et d'opération des arénas régionaux ont considérablement augmenté d'année en année, et ont nettement dépassé le montant estimé en 2000 ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE l'un des objectifs visés dans la reconnaissance des arénas à titre d'équipements régionaux, était la mise en place d'une gestion commune desdits arénas ;

CONSIDÉRANT QU'une gestion déléguée des arénas à l'entreprise privée est susceptible d'entraîner un meilleur contrôle des coûts, de générer des économies potentielles, d'optimiser la qualité des services offerts et de libérer les ressources professionnelles présentement affectées à la gestion et à l'opération des arénas ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de travail des arénas mis sur pied par la MRC, et constitué de représentants de la Ville de Brownsburg-Chatham, de la Ville de Lachute et de la MRC d'Argenteuil, recommande que la MRC sollicite des offres de services de la part de firmes spécialisées en la matière ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Argenteuil envisage donc entreprendre pour un nouveau mandat, le processus d'appel d'offres public, en vue de recevoir des offres de services concernant l'opération et la gestion communes des arénas Kevin-Lowe/Pierre-Pagé de Lachute, et Gilles-Lupien de Brownsburg-Chatham ;

CONSIDÉRANT QUE l'aréna Gilles-Lupien est la propriété de la Ville de Brownsburg-Chatham ;

CONSIDÉRANT QUE l'aréna Kevin-Lowe/Pierre-Pagé est la propriété du Comité Notre Aréna ;

CONSIDÉRANT QU'afin de permettre à la MRC d'Argenteuil d'enclencher le processus d'appel d'offres, le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham entend adopter une résolution visant à confier un mandat en ce sens à la MRC d'Argenteuil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Conseil de la MRC d'Argenteuil à enclencher le processus d'appel d'offres public dans le but d'obtenir des soumissions en vue de l'attribution d'un contrat de gestion et d'opération des arénas Kevin-Lowe/Pierre Pagé de Lachute et Gilles-Lupien de Brownsburg-Chatham par une entreprise privée.

QUE cet appel d'offres portera sur la totalité des opérations actuellement en place dans les arénas.

QUE la MRC d'Argenteuil n'exécutera pas elle-même le mandat de gestion et d'opération des arénas advenant que l'appel d'offres ne permette pas l'octroi d'un contrat acceptable pour la MRC.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

**10-02-072 AUTORISATION DE PAYER LA MRC
D'ARGENTEUIL DANS LE DOSSIER DU BELVEDÈRE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la facture émise par la MRC d'Argenteuil dans le cadre de l'aménagement du Belvédère de la Centrale de Carillon et le prolongement de la Route Verte d'Argenteuil, sur la propriété de la Ville (camping municipal) ;

CONSIDÉRANT QUE le Maire, monsieur Georges Dinel, a convenu avec le directeur général de la MRC d'Argenteuil, d'en payer une partie maintenant et le reste après le 2^{ième} versement des taxes municipales ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le versement d'une somme de 66 000\$, représentant une partie de la facture due concernant l'aménagement du Belvédère de la Centrale de Carillon et le prolongement de la Route Verte d'Argenteuil, sur la propriété de la Ville (camping municipal).

QUE le résidu de cette facture sera payé après l'échéance du 2^{ième} versement des taxes municipales.

Adoptée à l'unanimité

**10-02-073 ASSISTANCE DU PUBLIC AUX CAUCUS DU
CONSEIL MUNICIPAL - AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal désirent permettre aux citoyens, qui le veulent, d'assister aux caucus du Conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens pourront ainsi assister aux réunions de travail sans pour autant avoir un droit de parole, et ce, pour ne pas entraver ou ralentir de quelque façon que ce soit le travail des élus ;

CONSIDÉRANT QUE les réunions qui traiteront de dossiers confidentiels (mesures disciplinaires, de maladie, etc.) ne pourront être accessibles aux citoyens pour des raisons évidentes. Les citoyens seront alors invités à quitter la salle des réunions ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise les citoyens à assister, dès 18h00, aux caucus du Conseil municipal qui précèdent les séances ordinaires du Conseil, les 1^{er} lundis de chaque mois, sauf avis contraire ou congés fériés).

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE les caucus ont lieu à l'Édifice Louis-Renaud, située au 270, route du Canton.

Adoptée à l'unanimité

10-02-074 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA « MAISON DE LA CULTURE »

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande d'aide financière effectuée par la « *Maison de la Culture* » ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le versement d'une aide financière, au montant de 5 000\$, conformément à l'entente signée par la Ville et les représentants de « *GENS* ».

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham versera ladite somme à la « *Maison de la Culture* » après avoir pris connaissance des états financiers de cette dernière.

Adoptée à l'unanimité

10-02-075 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 10-01-030 – NÉGOCIATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE DE LA SCFP (COLS BLANCS ET BLEUS) ÉCHUE LE 31 DÉCEMBRE 2009 – FORMATION D'UN COMITÉ DE NÉGOCIATIONS – AJOUT D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QU'aux termes des résolutions numéros 10-01-030 et 10-01-039, le Conseil municipal nommait un comité de négociation pour la convention collective des cols blancs et bleus, lequel comité est formé de monsieur le Maire, Georges Diné, et de messieurs les conseillers Louis Quevillon et André McNicoll ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal souhaitent ajouter un conseiller audit comité de négociation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham ajoute monsieur le conseiller Richard Boyer au Comité de négociations de la prochaine convention collective des cols blancs et des cols bleus (résolutions numéros 10-01-030 et 10-01-039).

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

10-02-076

**REMERCIEMENT À MONSIEUR MARTIN CHARRON
(DISTRIBUTIONS DMS INC.) POUR LA FOURNITURE
DE BONBONS LORS DE LA PRÉSENCE DU PÈRE
NOËL AU CENTRE-VILLE**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remercier monsieur Martin Charron, de « *Distribution DMS Inc.* », pour avoir fourni gratuitement des bonbons lors de l'activité organisée au centre-ville pour la venue du Père Noël ;

CONSIDÉRANT QUE cette activité a profité à plus de 40 enfants et à plus de 25 familles de Brownsburg-Chatham ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham remercie sincèrement monsieur Martin Charron, de « *Distribution DMS Inc.* », pour avoir fourni gratuitement des bonbons lors de l'activité organisée au centre-ville pour la venue du Père Noël.

Adoptée à l'unanimité

2^{ÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

De 20h20 à 20h40 : Des contribuables posent des questions sur différents dossiers et monsieur le Maire, Georges Dinel, leur répond.

10-02-077

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 20h40, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE la présente séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Georges Dinel,
Maire

M^e Marie-Josée Larocque, notaire
Greffière et directrice générale
adjointe